


# ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

**PROTÉGEZ VOTRE ENFANT  
À L'ÉCOLE ET EN DEHORS**

**PÉRISCOLAIRE | TRAJETS | LOISIRS | SORTIES & VOYAGES**

Pour toute souscription du  
2 juillet au 30 septembre 2026

**15€<sup>90</sup>/an**  
par enfant  
au lieu de 17,90€/an

+ Bénéficiez d'avantages  
fidélité dédiés avec le 

-  **Frais médicaux  
dommages corporels**
-  **Bris de lunettes**
-  **Assistance et  
Rapatriement**
-  **Responsabilité civile**
-  **Recours et  
Défense pénale**

**CARREFOUR ASSURANCE S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT**

**1€** Reversé à l'Association **E-Enfance**  
Pour chaque contrat souscrit



Par tchat sur l'app  
ou téléphone  
Anonyme et gratuit

**JE SOUSCRIS !** [assurance.carrefour.fr](http://assurance.carrefour.fr)

Offre valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance Scolaire du 2 juillet au 30 septembre 2026. Cette offre correspond à une réduction de la première cotisation annuelle soit 15,90€ par an et par enfant assuré au lieu de 17,90€. Conditions et limites contractuelles de garanties figurant aux Conditions Générales disponibles sur le site [www.assurance.carrefour.fr](http://www.assurance.carrefour.fr). Le contrat d'assurance Scolaire est assuré, après acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€ - RCS Evry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 EVRY-COURCOURONNES.

Conditions du Programme de Fidélité "Le Club Carrefour" sur [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) ou à l'accueil des magasins.

Carrefour Assurance soutient, dans le cadre d'un mécénat, l'Association reconnue d'utilité publique e-Enfance, disposant d'une capacité d'intervention unique et de conseils personnalisés avec le numéro national 3018 dédié aux jeunes victimes et témoins de harcèlement et de violences numériques, ainsi que leurs parents et les professionnels.

